RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3I FAMILY HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 100 euros

Siège social : 11 RUE DE L'ARC EN CIEL 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Registre du commerce et des sociétés de Bobigny

En cours de constitution

Procès-Verbal de
L'Assemblée Générale du 25 septembre 2026

Le soussigné :

Associé Unique personne physique

- TRAORE Mahame

a décidé à l'issue de la signature des statuts de la **Société 3I FAMILY HOLDING au Capital de 100 euros** pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

Première résolution

Le soussigné nomme en qualité de Président de la société 3I FAMILY HOLDING, Mahame TRAORE, né le [redacted] à [redacted] 12ème demeurant au [redacted] - de nationalité [redacted] pour une durée indéterminée qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TM

Deuxième résolution

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

Pour l'exercice de ses fonctions et les responsabilités en découlant, le Président ne percevra aucune rémunération jusqu'à décision collective des actions contraire.

Le président aura droit au remboursement de l'ensemble des frais engagés pour le compte de la société. Cela inclut notamment les frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifiés conforme à l'original

Signature des action [redacted]

« Lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Président »

"Lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de président".

TM.